

**RECUEIL des ACTES  
de l'OPAC 36**

**BUREAU du CONSEIL d'ADMINISTRATION  
du 20 novembre 2024**

**Auteur : Pascal LONGEIN, Directeur Général**

**Date de mise en ligne : 21 novembre 2024**



**OPAC 36**  
OFFICE PUBLIC  
DE L'HABITAT

**NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**

En exercice : 7  
Présents : 5  
Représentés : 1  
Excusés : 1  
Absents : 0

Service demandeur  
Direction du patrimoine

Transmis pour contrôle de  
légalité le

21 NOV. 2024

Accusé réception  
Préfecture le :

Exécutoire le :

21 NOV. 2024

RECU EN PREFECTURE

Le 21 novembre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

029-34839710-20141725-000000000-02

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE**

Extrait n°2024.00160 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 12 novembre 2024, s'est réuni le 20 novembre 2024, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, Mme Monique RABIER

Était représenté :

M. François DAUGERON donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absente excusée :

Mme Michèle FRADET (démissionnaire - en attente de son remplacement)

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

**Objet : Evolution financière- Requalification de 90 logements locatifs sociaux « 2 à 12 Place du Limousin et 1 à 5 rue d'Aquitaine » à CHATEAUROUX «Quartier Beaulieu»**

Dans sa séance du 10 mars 2021, le Bureau du Conseil d'Administration a délibéré favorablement sur le projet de requalification de 90 logements situés dans le quartier Beaulieu « 2 à 12 Place du Limousin & 1 à 5 Rue d'Aquitaine » à Châteauroux dont le budget estimatif des travaux s'élevait à 4,05 M€ HT.

Ce budget a été réévalué à l'occasion du Bureau du Conseil d'Administration en date du 15 juillet 2022 à 4,585 M€ HT (+ 13,45 %). En cause, la présence ainsi que le traitement de l'amiante, l'augmentation du nombre de logements Habitat Senior Services passant de 12 à 18, l'impact de l'économie circulaire et également, la hausse du coût des matériaux.

Le retour des offres des entreprises, suite au premier appel d'offres du 18 septembre 2022, était bien au-dessus de la première estimation avec des lots infructueux. Jusqu'en mars 2023, des négociations ont permis de réaliser des économies sur le projet dans sa globalité, mais sont restées insuffisantes.

Afin de rentabiliser ce projet, il a été décidé d'ajouter 5 logements de type 1 aux 60 logements initiaux restructurés déjà prévus et d'y apporter plusieurs modifications techniques au second appel d'offres.

De ce fait, en octobre 2023, ce budget a de nouveau été réévalué à 5,6 M€ HT pour les travaux de base et un ensemble de variantes estimé à 315 000 € HT pour la création de balcons sur le bâtiment Aquitaine et la mise en place d'une VMC sur le bâtiment Aquitaine, soit un total de 5 915 000 € HT.

Aujourd'hui, le résultat du second appel d'offres de juillet 2024 fait ressortir des offres (base + variantes) à 5 942 549,68 € HT (voir tableau ci-annexé).

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration prend acte de l'évolution financière de cette opération.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,

Pascal LONGEIN





**OPAC 36**

**OFFICE PUBLIC  
DE L'HABITAT**

**Requalification de 90 logements locatifs sociaux « 2 à 12 Place du Limousin et 1 à 5 rue d'Aquitaine »  
à CHATEAURoux «Quartier Beaulieu»**

**Évolution économique**

Date	Montants base (€ HT)	Montants variantes obligatoires (€ HT)	Montants variantes facultatives (€ HT)	Montants base + variantes (€ HT)	Écart programme	Observations
Enveloppe financière initiale						
mars-21	4 050 000,00 €			4 050 000,00 €		
Enveloppe financière >> Réévaluation n° 1 (D4#1b)						
juil-22	4 695 000,00 €	315 000,00 €		4 910 000,00 €		En cause, la présence ainsi que le traitement de l'annexe, l'augmentation du nombre de logements Habitat Senior Services passent de 12 à 18, l'impact de l'économie circulaire et également, la hausse du coût des matériaux.
Enveloppe travaux MOE (DCE 1) >> lancement de consultation						
juil-22	4 595 000,00 €	315 000,00 €		4 910 000,00 €		Le retour des offres des entreprises, suite au premier appel d'offres du 18 septembre 2022, était bien au-dessus de l'enveloppe travaux DCE1, avec 5 lots infructueux.
<b>Résultat 1er appel d'offre</b>	<b>5 841 937,13 €</b>			<b>5 841 937,13 €</b>	<b>18,98 %</b>	Les phases de négociations réalisées entre septembre 2022 et mars 2023 ont permis de réaliser des économies sur le projet dans sa globalité, mais restant insuffisantes. Les différentes relances de lots infructueux ont permis d'obtenir des entreprises dans tous les lots sauf un.
Enveloppe financière >> Réévaluation n° 2 (D4#1b)						
oct-23	5 600 000,00 €	315 000,00 €		5 915 000,00 €	20,47 %	Le montant indiqué prend en compte l'estimation du dernier lot. Sur ce 1er appel d'offres, les variantes n'avaient pas été analysées faute de budget.
Enveloppe travaux MOE (DCE 2) >> lancement de consultation						
juil-24	5 635 000,00 €	235 000,00 €		5 870 000,00 €	19,55 %	Ainsi, et afin de rentabiliser ce projet, il est décidé d'y apporter plusieurs modifications techniques et d'ajouter 5 logements de type 1 aux 60 logements initiaux restructurés déjà prévus.
Enveloppe travaux MOE (DCE 2) réévaluée en cours d'analyse d'offres						
nov-24	5 775 350,95 €	245 219,36 €	26 000,00 €	6 046 570,31 €	23,15 %	
<b>Résultat 2nd appel d'offres</b>	<b>5 743 012,44 €</b>	<b>172 860,74 €</b>	<b>26 846,50 €</b>	<b>5 942 519,68 €</b>	<b>21,03 %</b>	Les entreprises ont proposé des variantes facultatives retenues par la maîtrise d'ouvrage. Le montant des offres retenues (base + VO et VF) est de -1,72 % par rapport à l'estimation réévaluée en cours d'appel d'offres. Le montant des offres retenues (base + VO + VF) est de +0,47 % par rapport au montant fixé sur la délibération d'octobre 2023.



NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 7

Présents : 5

Représentés : 1

Excusés : 1

Absents : 0

Secrétaire délégué  
Secrétariat général

Transmis pour contrôle de  
légalité le :

21 NOV. 2024

Accusé réception  
Préfecture le :

Exécutoire le :

21 NOV. 2024

RECU EN PREFECTURE

Le 21 novembre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

075-241 2370-2321 / 025-2222 0813 27 02

## OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2024.00161 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 12 novembre 2024, s'est réuni le 20 novembre 2024, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

### Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, Mme Monique RABIER

### Était représenté :

M. François DAUGERON donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

### Absente excusée :

Mme Michèle FRADET (démissionnaire - en attente de son remplacement)

### Assisté(e) également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

### Objet : Convention partenariale entre l'OPAC 36 et Unis-Cité

L'OPAC 36 et Unis-Cité souhaitent poursuivre leur partenariat opérationnel dans le cadre du soutien et de la mise en œuvre du programme de mobilisation de jeunes en Service Civique par Unis-Cité sur le territoire de la Métropole de Châteauroux et du département de l'Indre pour trois années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Chaque année, en promotion sur l'année scolaire, Unis-Cité mobilisera 24 volontaires en Service Civique à Châteauroux.

Les volontaires seront engagés sur les missions portées et encadrées par Unis-Cité : « Solidarité Séniors », « Silver Geek » et « J'Agis pour ma planète ».

Dans le cadre de ces missions, l'OPAC 36 sera partenaire d'Unis-Cité pour l'accueil des interventions des volontaires et l'accompagnement de ceux-ci dans le cadre de leurs interventions.

Dans le cadre des projets, les volontaires :

- Participeront à la réalisation du projet « ECOPAC » au côté des collaborateurs de l'OPAC 36 ;
- Participeront à l'animation de l'appartement pédagogique accompagnés ou non de collaborateurs de l'OPAC 36 (parcours pédagogique, ateliers, etc.) ;
- Créeront et coanimont des ateliers de sensibilisation au sein de l'ECOPAC et/ou sur le patrimoine de l'OPAC 36 (éco-gestes, maîtrise des charges, tri des déchets, etc.) ;
- Créeront des contenus de communication pour valoriser l'« ECOPAC » ;
- Promouvront auprès des locataires de l'OPAC 36, les bonnes pratiques ;
- Se rendront au sein du patrimoine de l'OPAC 36 accompagnés ou non de collaborateurs de l'OPAC 36 afin de mener des actions de sensibilisation sur divers thématiques (par exemples des actions de sensibilisation de type porte à porte afin d'échanger avec les locataires, distribution de flyers, etc.) ;
- Proposeront et animeront des temps d'échanges intergénérationnels aux locataires séniors de l'OPAC 36 en collectif ou individuellement à domicile ;
- Proposeront et animeront des ateliers numériques sur console de jeu ;
- Proposeront et animeront le challenge départemental Silver Geek ;
- Proposeront des animations à destination des séniors de l'OPAC 36 notamment au sein des résidences (Châteauroux) et Honoré de Balzac (La Châtre) ;
- En cas d'identification par les équipes de l'OPAC 36, de situations d'isolement des séniors locataires de l'OPAC 36, les volontaires mettront en œuvre des visites de courtoisie.

.../...

En soutien aux actions d'Unis-Cité, l'OPAC 36 pourra verser auprès d'Unis-Cité la somme de 8 000 euros (huit mille euros) par an.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé :

- De valider la mise en œuvre de ce partenariat,
- De valider les différentes modalités de la convention dont le versement de 8 000 euros par an par l'OPAC 36 auprès d'Unis-Cité,
- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat.

---

La Présidente de l'OPAC 36  
Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,

  
Pascal LONGEIN



**OPAC 36**  
OFFICE PUBLIC  
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 7

Présents : 5

Représentés : 1

Excusés : 1

Absents : 0

Service demandeur  
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de  
légalité le :

21 NOV. 2024

Accusé réception  
Préfecture le :

Exécutoire le :

21 NOV. 2024

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2024.00162 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 12 novembre 2024, s'est réuni le 20 novembre 2024, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, Mme Monique RABIER

Était représenté :

M. François DAUGERON donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absente excusée :

Mme Michèle FRADET (démissionnaire - en attente de son remplacement)

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

Objet : Question diverse - Emprunts CDC - LE POINÇONNET « Les Cosses »

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 528 707 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 7 logements individuels PLUS et 3 logements individuels PLAI à LE POINÇONNET « Les Cosses ».

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'OPAC de l'Indre, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 1 528 707 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	850 104 Euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéances prioritaires (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité Actuarielle

RECU EN PREFECTURE

Le 21 novembre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

079-344 22 715-2024 1124 0222 0011283-03

### Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt : Montant :</b>	<b>PLUS Foncier 225 571 €uros</b>
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></b>
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	Echéances prioritaires (intérêts différés)
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0 %
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité Actuarielle

### Ligne du Prêt 3

<b>Ligne du Prêt : Montant :</b>	<b>PLAI 314 213 €uros</b>
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></b>
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	Echéances prioritaires (intérêts différés)
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0.5 %
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité Actuarielle

### Ligne du Prêt 4

<b>Ligne du Prêt : Montant :</b>	<b>PLAI Foncier 88 819 €uros</b>
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></b>

<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéances prioritaires (intérêts différés)</b>
<b>Modalité de révision :</b>	<b>Double révisabilité limitée (DL)</b>
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	<b>0.5 %</b>
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	<b>Indemnité Actuarielle</b>

**Ligne du Prêt 5**

<b>Ligne du Prêt :</b>	<b>PHB<sup>2</sup> - 2.0 tranche 2020</b>
<b>Montant :</b>	<b>50 000 €uros</b>
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	<b>40 ans</b>
<b>Commission d'instruction :</b>	<b>30 €</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	<b>Annuelle</b>
<b>Taux de la période :</b>	<b>1.1%</b>
<b>TEG :</b>	<b>1.1%</b>
<b>Phase d'amortissement 1</b>	
<b>Durée du différé d'amortissement</b>	<b>240 mois</b>
<b>Durée</b>	<b>20 ans</b>
<b>Index :</b>	<b>Taux fixe</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>0 %</b>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement prioritaire</b>
<b>Condition de remboursement anticipé</b>	<b>Sans indemnité</b>
<b>Taux de progression de l'amortissement</b>	<b>0 %</b>
<b>Phase d'amortissement 2</b>	
<b>Durée</b>	<b>20 ans</b>
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Marge fixe sur index</b>	<b>0.6 %</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Livret A + 0.60%</b>
<b>Périodicité</b>	<b>Annuelle</b>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement prioritaire</b>
<b>Condition de remboursement anticipé</b>	<b>Sans indemnité</b>
<b>Taux de progression de l'amortissement</b>	<b>0 %</b>
<b>Modalité de révision</b>	<b>SR</b>



Pour information, le coût de l'opération s'élevant à 1 873 654,50 €, il a été nécessaire de contracter 1 528 707 € d'emprunts auprès de la Banque des Territoires auquel vient s'ajouter les financements suivants :

- 15 900,00 € Subvention Etat
- 32 000,00 € Prêt Action Logement PLUS
- 16 000,00 € Prêt Action Logement PLAI
- 281 047,50 € Fonds Propres

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Directeur Général à :

- Signer seul le Contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférentes.


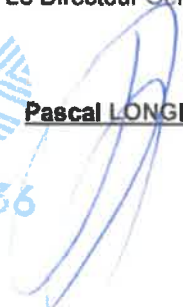
---

La Présidente de l'OPAC 36

**Chantal MONJOINT**

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,

  
**Pascal LONGEIN**  
  
OPAC 36



**OPAC 36**  
OFFICE PUBLIC  
DE L'HABITAT

**NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**

En exercice : 7  
Présents : 5  
Représentés : 1  
Excusés : 1  
Absents : 0

Service demandeur  
Direction Générale

Transmis pour contrôle de  
légalité le :

21 NOV. 2024

Accusé réception  
Préfecture le :

Exécutoire le :

21 NOV. 2024

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE**

Extrait n°2024.00163 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 12 novembre 2024, s'est réuni le 20 novembre 2024, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

**Étaient présents :**

Mme Chantal MONJOINT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, Mme Monique RABIER

**Était représenté :**

M. François DAUGERON donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

**Absente excusée :**

Mme Michèle FRADET (démissionnaire - en attente de son remplacement)

**Assistait également :**

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

**Objet : Question diverse - Délégations au Directeur Général pour toutes opérations liées à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Complément**

Dans sa séance du 24 juin 2021, le Conseil d'Administration, a autorisé le Directeur Général :

- à signer par délégation et à représenter l'Office pour toutes opérations liées à l'ANRU,
- à déléguer sa signature aux Directeurs concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Aujourd'hui, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Directeur Général à déléguer également sa signature à Madame Isabelle GOULM, assistante principale du pôle Ingénierie financière.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,

Pascal LONGEIN

RECU EN PREFECTURE

Le 21 novembre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

020-34127173-2024-120-0222-0211039-02



**OPAC 36**  
OFFICE PUBLIC  
DE L'HABITAT

**NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**

En exercice : 7  
Présents : 5  
Représentés : 1  
Excusés : 1  
Absents : 0

Service demandeur  
Direction Générale Adjointe

Transmis pour contrôle de  
légalité le :

21 NOV. 2024

Accusé réception  
Préfecture le :

Exécutoire le :

21 NOV. 2024

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE**

Extrait n°2024.00164 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 12 novembre 2024, s'est réuni le 20 novembre 2024, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

**Etaient présents :**

Mme Chantal MONJOINT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE, Mme Monique RABIER

**Était représenté :**

M. François DAUGERON donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

**Absente excusée :**

Mme Michèle FRADET (démissionnaire - en attente de son remplacement)

**Assistait également :**

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

**Objet : Convention de partenariat avec l'ADIL de l'Indre 2024**

L'OPAC 36 a initié de longue date un partenariat avec l'ADIL de l'Indre ; celui-ci a, notamment, abouti à la mise en œuvre de l'appartement pédagogique ECOPAC.

Dans ce cadre, il s'agit de valoriser de nouveau ce partenariat pour l'année 2024 au travers d'une convention dont le projet est joint et qui prévoit un soutien financier de l'OPAC 36 à hauteur de 5 000 €, complété d'une participation forfaitaire pour chaque animation de l'ADIL.

Cette convention répond aux orientations de l'action sociale de l'Office.

Ainsi, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Directeur Général à signer la convention.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,

Pascal LONGEIN

RECU EN PREFECTURE

Le 21 novembre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

036-14437079-20241120-0222AM1604-CL